

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP^t: Trois mois, 5 fr.; Six mois, 9 fr.; Un An, 16 fr.
HORS DU DÉP^t: — 6 fr.; — 11 fr.; — 20 fr.

CAHORS: A. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n^o 34 et Place de la Bourse, n^o 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent
RÉCLAMES..... 50 —

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

De CAHORS à LIBOS				De LIBOS à CAHORS				De CAHORS à MONTAUBAN				De MONTAUBAN à CAHORS				De CAHORS à CAPDENAC				De CAPDENAC à CAHORS											
Omnibus	Poste	Omnibus	Omnibus	Omnibus	Poste	Omnibus	Omnibus	Omnibus	Omnibus	Omnibus	Omnibus	Omnibus	Omnibus	Omnibus	Omnibus	Omnibus	Omnibus	Omnibus	Omnibus	Omnibus	Omnibus	Omnibus	Omnibus	Omnibus	Omnibus	Omnibus	Omnibus	Omnibus			
CAHORS — D.	6 ^h 25	12 ^h 47	5 ^h 50	PARIS — D.	2 ^h 30	9 ^h 30	7 ^h 30	CAHORS — D.	4 ^h 42	11 ^h 02	5 ^h 25	TOULOUSE D.	5 ^h 30	9 ^h 30	3 ^h 30	CAHORS — D.	7 ^h 40	11 ^h 30	5 ^h 10	CAPDENAC. D.	7 ^h 45	11 ^h 30	5 ^h 10	CAHORS — D.	7 ^h 45	11 ^h 30	5 ^h 10	CAHORS — D.	7 ^h 45	11 ^h 30	5 ^h 10
Marcus...	6 41	1 14	6 6	— Express.	8	5 45	3 15	Sept-Ponts...	4 53	11 11	5 37	BORDEAUX.	7 25	10 35	4 40	Cahors, halte	7 48	11 40	5 18	Lamadolaine...	7 55	11 44	5 21	CAHORS — D.	7 50	11 40	5 18	CAHORS — D.	7 50	11 40	5 18
Parnac...	6 54	1 26	6 19	BORDEAUX.	8 40	3 55	8 55	Clerac...	5 11	11 20	5 57	Foucauc...	7 40	10 49	4 54	Arcambal...	8	11 54	5 28	Toirac...	8 10	12 3	5 34	CAHORS — D.	8 05	11 55	5 23	CAHORS — D.	8 10	12 3	5 34
Luzach...	7 3	1 34	6 28	M-Libos — D.	8 40	3 55	8 55	Montauban D.	5 20	11 30	6 11	Montauban D.	7 51	10 58	5 3	Ver...	8 11	12 15	5 38	Montbrun, hal.	8 20	12 29	5 43	CAHORS — D.	8 15	12 5	5 28	CAHORS — D.	8 20	12 3	5 34
Castelfranc...	7 31	1 59	6 53	Fouet...	8 48	3 55	9 3	Borodou...	5 45	11 52	6 42	Foucauc...	8 15	11 19	5 24	Saint-Géry...	8 18	12 18	5 44	Cajarc...	8 31	12 42	5 53	CAHORS — D.	8 25	12 10	5 33	CAHORS — D.	8 30	12 6	5 38
Puy-l'Évêque...	7 43	2 8	7 8	Solurac-Touzac	9 1	3 28	9 16	Causade...	5 55	12 16	6 56	Condouche...	8 24	11 30	5 35	St-Géry, halte	8 42	1 13	6 6	Calvignac, hal.	8 45	1 5	6 9	CAHORS — D.	8 35	12 15	5 38	CAHORS — D.	8 40	12 3	5 34
Duravel...	7 53	2 18	7 18	Duravel...	9 10	3 38	9 26	Réalville...	6 5	12 26	7 8	St-Martin-Lab.	8 53	1 25	6 16	Cajarc...	9 4	1 43	6 26	Saint-Géry...	9 11	1 45	6 35	CAHORS — D.	8 45	1 5	6 9	CAHORS — D.	8 50	1 16	6 18
Puy-l'Évêque...	8 6	2 29	7 32	Puy-l'Évêque...	9 19	3 48	9 36	Albas...	6 13	12 34	7 18	St-Géry, halte	9 1	2 3	6 16	Montbrun, hal.	9 33	2 23	6 51	St-Géry, halte	9 34	2 29	7	CAHORS — D.	8 55	2 1	6 22	CAHORS — D.	9 0	2 1	6 7
Fouet...	8 13	2 35	7 39	Castelfranc...	9 34	4 5	9 52	Foucauc...	6 22	12 43	7 28	Toirac...	9 29	12 18	6 24	Lamadolaine...	9 44	2 36	7 1	Arcambal...	9 44	2 46	7 9	CAHORS — D.	9 05	2 10	6 31	CAHORS — D.	9 10	2 16	6 22
BORDEAUX.	3 51	8 11	»	Luzach...	9 47	4 19	10 6	Montauban. A.	6 39	1	7 45	Sept-Ponts...	9 42	12 30	6 36	Cajarc...	9 58	3	7 14	Calvignac, halte	9 58	3 9	7 22	CAHORS — D.	9 15	2 22	6 38	CAHORS — D.	9 20	2 28	6 34
PARIS. Ar.	11 46	4 18	2 49	Parnac...	10 9	4 43	10 29	BORDEAUX.	10 40	5 05	»	CAHORS. — A.	9 51	12 37	6 43	CAPDENAC. A.	10 14	3 27	7 27	CAHORS. — A.	10 6	3 20	7 31	CAHORS — D.	9 25	2 12	6 51	CAHORS — D.	9 30	2 18	6 57

Cahors, le 16 Décembre.

GARDE A NOUS !

A l'heure actuelle, le péril n'est pas à l'intérieur.

Ce qui doit préoccuper tous les esprits, c'est ce qui se médite et se prépare au-delà de nos frontières.

Il se passe en ce moment, en Europe, quelque chose d'anormal et d'inquiétant pour l'avenir.

La paix n'est pas encore menacée sans doute, mais elle peut l'être et cette seule pensée doit suffire pour que nous nous tenions sur nos gardes.

On a beaucoup parlé, depuis quelques jours, des projets militaires de l'Allemagne, et, en particulier, de l'augmentation de l'effectif de son armée. Il y a là un indice dont il faut tenir compte. Mais ce qui donne à ce projet une importance exceptionnelle, c'est l'insistance avec laquelle le gouvernement a pesé sur le Reichstag pour le décider à voter cette loi.

Non seulement l'Empereur a demandé que la question fût résolue dans le plus bref délai, mais le vieux feld-maréchal de Moltke, cet ennemi irréconciliable de la France, est sorti de sa solitude pour prononcer contre notre pays des paroles haineuses et menaçantes que nos lecteurs connaissent.

Autre coïncidence significative : la presse allemande a repris, depuis quelques jours, à notre égard une attitude hostile, elle parle avec une nouvelle persistance de ce qu'elle appelle « le péril français. »

« La France, dit la Gazette de la Croix, en est venue à ce point qu'elle ne peut plus accroître ses armements : les plans du général

Boulangier sont la limite extrême de ce qu'elle peut supporter. Ces plans ne sont compatibles qu'avec l'état de guerre, qui suspend tous les travaux de la paix.

» La France a attendu jusqu'à ce jour une occasion de rallier un compagnon de lutte. Or, après avoir attendu quinze ans, on en arrive à se lasser de l'attente et à se décider, soit à abandonner l'entreprise, soit à risquer le coup sans le concours d'un auxiliaire.

» Cet état des esprits, passant à une prompt décision, est encore encouragé par le langage de la presse russe qui, depuis plusieurs mois, crie aux Français : « Commencez seulement et nous vous suivrons. » Cet état emprunte aussi un caractère plus critique à ce fait que la situation intérieure de la République est, une fois de plus, devenue intolérable. Tous les partis comptent sur la guerre pour voir la fin de cette situation : les uns parce qu'ils espèrent que la guerre consolidera la République; les autres parce qu'ils espèrent que la République périra soit par la victoire, soit par la défaite. »

Voilà de quel esprit sont animés nos voisins d'au delà du Rhin.

On essaye en Allemagne de faire retomber sur la France la responsabilité d'une situation qui oblige l'Europe à se tenir sur le pied de guerre. Mais qui a donc commencé ces armements formidables qui grèvent les budgets, épuisent les nations, si ce n'est l'Allemagne ?

Voulant la paix, nous ne menaçons personne; mais notre intérêt nous fait un devoir d'être prêts à toute échéance; ce n'est pas une raison pour que l'on nous prête des projets belliqueux que nous répudions.

Si le gouvernement allemand n'invoque le « péril français » que dans le but d'arracher au Reichstag le vote du nouveau projet militaire, il faut avouer que cette tactique manque de grandeur.

Quoi qu'il en soit, notre devoir à nous Français, dans les circonstances actuelles, est de nous tenir sur nos gardes.

★ ★

Londres, 14 décembre.

Le Times accuse la politique française d'être un élément de trouble justifiant mieux que tout autre motif l'augmentation des forces militaires de l'Allemagne.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 14 décembre 1886.

M. le ministre des finances demande l'urgence pour un projet portant ouverture, sur l'exercice de 1887, des crédits provisoires pour les mois de janvier et février, et autorisation de percevoir les impôts pendant le même délai.

L'urgence est déclarée.

M. Hubbard. — Le projet des douzièmes provisoires ne se borne pas à ouvrir des crédits. Il consacre des décisions pour les caisses d'épargne, par exemple, qui vont se trouver introduites dans la loi, sans avoir été mûrement examinées.

Au commencement de 1887, la Chambre va se trouver en même temps saisie des budgets de 1887 et de 1888. A quel moment trouvera place la réalisation des réformes tant de fois promises et toujours ajournées ? Au point de vue politique, il vaut mieux régler la situation immédiatement; ajourner les crises est le plus sûr moyen de les empirer. (Rumeurs au centre.)

M. Clémenceau. — Toutes les fractions du parti républicain doivent sentir le besoin d'une explication franche devant le pays. (Mouvement.) La crise qui durait hier dure encore. On n'a pas encore dégagé une majorité.

Le dernier ministère a été renversé non par la droite, mais par la majorité des républicains, le jour où le budget a été renvoyé en bloc à la commission avec la formule : « pas d'emprunt, pas d'impôts », la commission, n'ayant pu réaliser ce programme, la Chambre s'est mise à faire ses réformes elle-même. De là, les votes nombreux qui ont préparé la

chute du gouvernement. Le vote sur les sous-préfets n'a été qu'un incident.

La déclaration ministérielle n'a pas contenté tout le monde. Le gouvernement a fermé la porte des réformes et a mis la clef dans sa poche; il nous en promet quelques-unes cependant. Il faut l'attendre à l'œuvre, et espérer même contre l'espérance. (Mouvement.)

La déclaration est un de ces documents qui n'offrent pas assez de matière à la critique. (Applaudissements.) Mais la question n'est pas là. Il s'agit de savoir si l'on fera oui ou non au ministère un crédit suffisant pour apporter les réformes réclamées. Il y a deux majorités de gouvernement : celle du centre, avec la droite républicaine conduite par M. Raoul Duval; le gouvernement n'en voudra pas.

L'autre majorité ne peut exister qu'avec le concours de l'extrême-gauche. Il faut en prendre son parti. (Mouvement.)

L'extrême-gauche ne demande pas de concessions de personnes, mais des concessions politiques. Peut-on ajourner les questions comme la question religieuse ? Il y a, dans cette Chambre, une majorité pour la séparation de l'Eglise et de l'Etat. Si cette majorité est muette, c'est que le gouvernement ne veut pas de cette réforme; le jour où il la voudra, elle sera faite à une immense majorité. (Applaudissements répétés à gauche; longue agitation.)

C'est au ministère à tenir compte de ces sentiments, s'il ne veut pas rouvrir l'ère des crises. (Bruit au centre.) On a parlé de dissolution. Qui pourrait en profiter ? Ce ne serait pas le parti républicain officiel, divisé, ayant fait preuve d'impuissance ! C'est au profit de la droite qu'on aurait travaillé.

On suppose qu'un ministère et des préfets à poigne feraient revenir une majorité républicaine ! Il ne faut pas y compter. Les préfets ont perdu leur autorité. Ce serait le triomphe de la monarchie. (Sensation.)

La dissolution est impossible. Il ne reste que l'alliance avec la droite ou avec les radicaux. Cette alliance, je l'offre au gouvernement au nom de mon parti; mais il faut que le gouvernement, au lieu de retenir la majorité, la pousse en avant au contraire dans la voie de réformes. (Applaudissements à l'extrême-gauche.)

M. Goblet. — S'il y a des nuances dans le parti républicain, je ne veux pas les connaître. J'espère

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

70

FARANDOLE

PAR JULES DE GASTINE

TROISIÈME PARTIE
Les reptiles mordent

XX

LA GARDE

Elle avait fort bien compris la mission que lui avait confié le comte, et elle était résolue à s'en acquitter sans pitié et sans faiblesse, avec toute la ruse dont elle était susceptible.

Elle haïssait d'instinct Wilhelmine, dont elle jaloussait la jeunesse et la beauté; mais elle avait toujours été assez habile pour lui cacher ses véritables sentiments, de sorte que la fille de la marchande d'oranges était plutôt disposée à voir en elle une alliée qu'une ennemie.

Elle avait pris un air attendri quand elle ouvrit la porte de la salle à manger.

— Eh bien, mademoiselle, s'écria-t-elle, que se passe-t-il donc ? M. le comte est furieux... On a sans doute en tête quelque amourette qui ne plaît pas à M. le comte ? Allez, confiez-le-moi !... Je connais ça, et si je puis vous être utile, sans que M. le comte s'en aperçoive, par exemple, car je ne voudrais pas me brouiller avec lui... Wilhelmine s'était levée. Elle était pâle encore, mais énergique...

— Ecoutez, Marguerite, dit-elle, je sais que vous êtes une brave femme !

— Mademoiselle ne se trompe pas, fit hypocritement la servante.

— Vous pouvez me rendre le plus grand des services, un service que je n'oublierai jamais !

— Vous l'aimez donc tant que ça ? demanda la femme, avec un sourire.

Wilhelmine la regarda, étonnée.

— Qui ? dit-elle.

— Le jeune homme.

— Il ne s'agit pas du jeune homme, reprit la fille de la marchande d'oranges, mais de ma mère.

Marguerite faillit pousser un cri de stupeur.

— De la mère de mademoiselle?... Mais je croyais...

— Qu'elle était morte ?... Elle n'est pas morte. Elle vit. Elle est malheureuse...

La servante était complètement abasourdie. Elle ne comprenait plus.

— Je vous écoute, mademoiselle, dit-elle, avec un œil dans lequel se lisait une ardente curiosité.

— Je ne puis pas vous raconter l'histoire, fit Wilhelmine. Elle est longue et le temps nous presse. Mon père est sorti ?

— Oui, mademoiselle.

— Nous avons quelques heures devant nous. Le service que je voulais vous demander, c'est de m'accompagner.

— Vous accompagner ? se récria la servante. Vous voulez donc sortir ?

— Je veux aller voir ma mère. Je ne veux pas

qu'elle souffre une heure de plus, maintenant que je n'ai plus de doute.

Mais mademoiselle ne sait donc pas ?

— Quoi donc ?

— J'ai reçu une consigne, une consigne impitoyable.

— Qui est ?

— Qui est de ne pas permettre à mademoiselle de sortir.

— Cette consigne nous l'enfreindrions.

— Oh ! cela est impossible, fit catégoriquement la servante.

Puis elle reprit d'un air patelin :

— Ecoutez, mademoiselle, je veux bien vous être utile, vous aider, je vous l'ai promis, mais si vous voulez que mon aide soit efficace, il ne faut pas brûler nos vaisseaux tout de suite. Si je sors avec vous, le comte le saura...

— Peu m'importe ! répondit Wilhelmine.

— Cela m'importe beaucoup à moi. Vous ne pouvez pas perdre votre place. Quoi que vous fassiez, vous serez toujours la fille de M. le comte. Il n'en est pas de même de moi. J'ai de vieux parents à nourrir, et j'ai besoin de ma place. Si vous voulez mon appui, il faut s'y prendre plus adroitement.

— J'irai donc seule, fit résolument Wilhelmine.

— Pas davantage, répliqua la servante, car si je ne puis pas vous accompagner, je ne puis pas davantage vous laisser sortir seule.

— Je sortirai malgré vous, s'écria Wilhelmine, qui voulait franchir la porte.

Le regard de la femme se fit dur et méchant.

Elle repoussa brusquement la jeune fille.

— Nous voulons nous fâcher ? Si vous voulez, dit-elle, mais je vous préviens qu'il faudra me passer sur le corps, et vous n'êtes pas encore de taille, ma petite !

La servante était devenue brutale et grossière. Wilhelmine vit qu'elle ne gagnerait rien par la violence... Elle résolut de changer de tactique...

— Quand j'ai une consigne, je la fais exécuter, dit la femme, heureuse de montrer sa force et son autorité. Je vous ai offert de la tourner. C'est tout ce que je pouvais faire... Vous ne l'avez pas voulu. Vous vous en repentirez... Il y a bien des petits services que je pouvais vous rendre, comme de porter une lettre, par exemple. Il ne faut pas entrer en lutte tout de suite avec M. le comte. Si nous enfreignons ses ordres de prime abord, il se défera de nous et prendra d'autres précautions, tandis qu'en s'y prenant adroitement...

La domestique avait parlé d'une lettre. Cette idée n'était pas venue à la jeune fille. Marguerite avait raison. Il valait mieux ruser... tromper le comte, qui pouvait, en effet, prendre d'autres précautions comme venait de le dire Maguerite.

— Ainsi, dit-elle à la servante, si je vous confiais une lettre ?...

— Je la ferais porter ou mettre à la poste, comme vous le désireriez.

— Sans que mon père pût l'apprendre ?

(A suivre.)

que tous se réuniront pour assurer l'existence du nouveau cabinet.

La discussion générale est close.
M. de Machau. — La droite donnera les douzièmes à la France et non au gouvernement. (Double salve d'applaudissements; profonde sensation).
 Les articles du projet sont adoptés, ainsi que l'ensemble.
 La séance est levée.

CHRONIQUE LOCALE ET RÉGIONALE

FÊTES AU PROFIT DES INONDÉS DU MIDI ET DES PAUVRES DE CAHORS

Lorsque, de toutes parts, on organise des fêtes pour venir en aide aux inondés du Midi, il nous semble bon de faire l'histoire de ces inondations qui ont causé tant de misères, et dont l'effrayant tableau est bien de nature à augmenter ce magnifique élan de philanthropie qui se produit autour de nous, et qu'il faut suivre :

Inondations. — A la suite des vents d'autan qui ont soufflé sur tout le Midi dans les journées des 25 et 26 octobre, des crues se manifestèrent aussitôt dans toutes les rivières du Midi.

Pendant que la Garonne et nos rivières provenant du plateau central atteignaient des niveaux élevés, mais heureusement encore sans danger; les crues du Rhône et de la Durance, prenaient des proportions énormes.

Le pont de Barenne-sur-Asse était emporté, et six personnes restaient accrochées à une pile; à Tarascon, le Rhône était à 7 m. 15; la Durance dépassait la hauteur de 1882; le chemin de fer d'intérêt local entre Tarascon et St-Remy s'éboulaît et la circulation était suspendue.

A Digne, Gap, Avignon, Marseille, Toulon, les habitants des quartiers inondés restent deux jours sans vivres.

A Malmort, la Durance charriait des cadavres et renversait le pont provisoire de la gare de Merindol.

Ce n'est que le 30, que la décroissance commença.

Les populations de la Provence étaient à peine en train de réparer les désastres, que de nouvelles et plus terribles inondations se produisirent.

Le 8 novembre, des dépêches de Grenoble nous apportaient la nouvelle qu'à la suite des pluies torrentielles de la semaine, le Drac était monté à une hauteur qu'il n'avait pas atteinte depuis 20 ans.

A Gap, plusieurs maisons avaient été emportées. Les habitants des villages en contre-bas des digues avaient démenagé.

L'Isère avait débordé. Les trains de Valence étaient arrêtés à St-Paul-Romans.

La ligne de Gap s'était éboulée entre Celles et St-Maurice.

Depuis plusieurs siècles les crues du Drac et de l'Isère n'avaient eu lieu en même temps.

A Anemasse, le Foron était sorti de son lit et avait envahi les maisons d'Ambilly, dont plusieurs s'éroulaient.

A Avignon, le Rhône et la Durance montaient et menaçaient les bas quartiers.

A Salon, les maisons s'éroulaient.

Le 9, les eaux emportaient le pont de Manosque; la digue était rompue et les eaux envahissaient les plaines basses.

A Sisteron, la Durance emportait tout sur son passage et entraînait les nombreux troupeaux charriés par le Jabrou, la Sasse et le Vanson.

Le 10, le pont de Bompas sur la Durance est emporté.

Le 11, tout le nord du département des Bouches-du-Rhône est submergé; les habitants campent sur la voie du chemin de fer. Même situation dans le Vaucluse; Privas, même Arles sont atteints.

Le 12 novembre, la crue du Rhône dépassait, à Tarascon, celle du 27 octobre. Partout, sur les bords de la Durance, les maisons s'éroulaient.

Beaucaire, Barbentane, Rognonas et Graveson étaient en partie sous les eaux. Les communes de Combes et Valbrègue sont inondées.

L'Ardèche atteignait le niveau de 1856; les troupes gardaient les digues, les fermiers ramenaient à la ville de Poyt-Saint-Esprit les quelques troupeaux qu'ils avaient pu sauver.

Des chaloupes à vapeur et des torpilleurs essaient de remonter le Rhône pour porter des secours, mais inutilement.

Les plaines très habitées de Moirans, St-Quentin, Tulliens et de Poliénas sont inondées sur une largeur de 4 à 5 kilomètres et une longueur de 20.

Partout les digues sont rompues. Partout le gravier et le sable ont remplacé la terre végétale emportée par le courant.

La circulation des trains est arrêtée; le remblai de 100 mètres entre Rognas et Berre, près Marseille menace de fléchir.

Deux mètres d'eau couvrent le territoire de Graveson et de Millanne.

L'inondation s'étend sur les territoires de Tarascon et St-Remy, et arrive jusqu'à Trébon, sur le territoire d'Arles.

Le 1^{er}, le pont de Cavillon, sur la Durance, est emporté.

Dans plusieurs quartiers d'Avignon, l'eau monte à deux mètres.

De son côté, la Saône monte aussi; partout on n'entend plus que les écoulements sourds des maisons inondées et les cris des malheureux jetés, sans vivres, sans ressources, sans abri, et beaucoup sans vêtements, sur les rives des fleuves débordés.

La troupe, la gendarmerie, les autorités rivalisent de zèle pour pourvoir aux plus urgents besoins, mais que peuvent-ils pour réparer tant d'infortunes?

C'est à la charité de la France entière qu'il a fallu s'adresser.

La presse de Paris, toujours charitable, a pris, dans le Pays entier, l'initiative des demandes de secours.

Le devoir de la presse départementale est de le seconder dans son œuvre.

La Presse Cadurcienne a fait son devoir. Oubliant toutes les querelles de parti pour ne songer qu'à une grande œuvre de charité et de fraternité, elle a uni ses efforts pour organiser, comme partout, des fêtes qui ont pour but le soulagement des misères. Sa voix sera entendue, nous en sommes certains.

Le tout est de s'entendre sur les moyens de bien organiser le programme et surtout d'appeler à l'œuvre commune toutes les classes de la société, toutes les branches du commerce, de l'industrie.

Les commissions se réunissent journellement à l'Hôtel-de-Ville, mise gracieusement à leur disposition par M. le Maire. Voici le procès-verbal de la dernière réunion :

Séance du lundi 13 décembre 1886

M. le maire ouvre la séance en disant que la commission d'initiative ayant oublié de fixer le jour de la réunion de la commission d'organisation, il a cru devoir prendre sur lui de la convoquer, quoiqu'il n'ait pour cela aucun mandat.

M. le maire se retire ensuite, en invitant la commission à nommer son président.

La commission, après avoir élu : président, M. Brassac, directeur du *Republicain*; trésorier, M. Delpech, négociant, et secrétaire, M. Dalat fils, avocat, vote les propositions suivantes :

1^o Le concert sera organisé avec les seules ressources locales ou les ressources étrangères qui seront entièrement gratuites;

2^o Il y aura deux bals, dont l'un aura lieu au théâtre et l'autre dans un local qui sera ultérieurement choisi;

3^o Les deux bals seront donnés à jours différents.

La commission se subdivise ensuite en trois sous-commissions, savoir :

Sous-commission du concert. — MM. Layton, directeur du *Journal du Lot*; Mazières, avoué; Course, négociant; Delpérier, directeur du *Réformateur*; Jolivet, officier d'administration; Bergon, directeur du *Réveil*, et Delpech.

Sous-commission du bal du théâtre. — MM. Brassac, Rodolose, architecte; Calmon, sculpteur; de Lafaurie, directeur du *Clairon*; Plantade, directeur du *Courrier*; Gonduché, plâtrier; Bouysson fils, bijoutier et Malirat fils, coiffeur.

Sous-commission du second bal. — MM. Desprats, conseiller de préfecture; Maratuech, sous-lieutenant; Delbreil fils; Combarieu, professeur; docteur Ausset fils; docteur Gélis et Dalat.

Le secrétaire, F. DALAT. Le président, J. BRASSAC.

Pour leur part, les sous-commissions du concert et des bals font de leur mieux.

Mardi matin les membres de la commission d'organisation des fêtes de charité se sont rendus auprès de M. Paysant et lui ont demandé les salons de la préfecture pour y donner un bal au bénéfice des inondés du Midi et des pauvres de la ville de Cahors.

M. le préfet a fait le plus charmant accueil à cette demande.

Nous l'en remercions au non de la population Cadurcienne, bien disposée à s'imposer des sacrifices pour venir en aide aux malheureux.

La presse Cadurcienne ne saurait trop remercier M. Paysant du concours empressé qu'il lui prête pour qu'elle puisse mener à bonne fin cette œuvre de charité.

La commission du Concert, de son côté, voudrait réaliser un programme de nature

à attirer au spectacle tout ce que Cahors compte d'amis des arts. Sa tâche est difficile, mais sa bonne volonté grandit en proportion des obstacles.

Tout est donc en mouvement, et il faut espérer que tout marchera à souhait, au grand profit des malheureux.

Instruction primaire. — Par arrêté préfectoral, du 13 décembre, ont été nommées institutrices titulaires :

A Saint-Cirgues, M^{lle} Eojalbert, précédemment à Saint-Simon;

A Saint-Simon, M^{lle} Donadieu, précédemment à Bio;

A Camburat, M^{lle} Lafage, précédemment directrice de l'école enfantine de Marcillac;

A Bio, M^{lle} Fouillaux, précédemment à Camburat;

M^{lle} Caccès, institutrice adjointe à Saint-Céré, est nommée directrice, à titre provisoire, de l'école enfantine de Marcillac.

Société de Secours Mutuels

Des Instituteurs et Instituteuses du Lot

Les membres de la Société de secours mutuels des instituteurs du Lot, se sont réunis en assemblée générale le mercredi 1^{er} décembre, à Cahors, dans l'une des salles de l'école du vieux Palais de Justice, sous la présidence de M. Rémond, inspecteur d'Académie, président.

En ouvrant la séance, M. le président remercie MM. les sociétaires de leur empressement à se rendre en aussi grand nombre à cette réunion. « Vous sentez tous, a-t-il dit, le besoin de vous grouper et de vous associer pour vous assister mutuellement. L'œuvre pour laquelle nous sommes réunis ici se propose un double objet : assurer à tous ses membres un secours en cas de maladie d'abord, ensuite une pension de retraite pour les vieux jours. »

Ensuite il engage fortement tous les membres de ce grand corps enseignant à s'associer à une œuvre éminemment utile, généreuse, appelée à soulager bien des infortunes méritées.

Il ajoute que tous ses efforts tendront à donner la plus grande extension à une institution aussi intéressante et aussi philanthropique.

Avant de terminer, il déclare avoir été efficacement secondé par le zèle et le dévouement de MM. les inspecteurs primaires du département; par les membres du bureau qui n'ont pas reculé devant la fatigue pour se rendre régulièrement aux séances.

Enfin, il remercie, d'une façon toute particulière, celui qui est le guide, l'âme de la société, c'est-à-dire son honorable trésorier, l'infatigable M. Simonis. (Ces paroles ont soulevé les applaudissements unanimes de l'assemblée.)

RENOUVELLEMENT DU BUREAU

Conformément aux articles 9 et 11 des statuts, l'assemblée a procédé au renouvellement du conseil d'administration composé, non compris le président et les vice-présidents, de douze membres, dont trois par circonscription d'inspection.

Ont été nommés :

Cahors (1^{re} circonscription)

MM. Labie, instituteur à Laburgade.
 Métyer, id. Trespoux.
 Turian, id. Labastide-Marnhac.

Cahors (2^e circonscription)

MM. Bariety, instituteur à Catus.
 Frézals, id. Lamadeleine.
 Simonis, id. Pradines.

Figeac

MM. Ausset, instituteur à Lentillac (Figeac).
 Mazet, id. Fons.
 Vidal, id. Bagnac.

Gourdon

MM. Caussanel, instituteur à Martel.
 Renaud, id. Cazillac.
 Valen, id. Condat.

M. le trésorier donne lecture du rapport sur la situation financière de la Société au 31 décembre 1885.

Recettes :

Des années 1884, 1885 et excédant des recettes constaté au dernier compte..... 2,983 40

Dépenses :

Année 1884. — Frais de gestion.. 200 80
 id. 1885. id. .. 312 12
 Exercices antérieurs..... 167 20
 Versement à la caisse des retraites 500 »
 Secours aux malades..... 1,356 »
 Total..... 2,596 20

D'où il résulte un avoir disponible de..... 387 20

Avoir inaliénable déposé à la Caisse des retraites

Versements capitalisés au 31 décembre 1885..... 23,072 60

Auxquels viendront se joindre les intérêts de 1886 qui ne seront connus qu'au mois de juillet prochain, soit 4,000 »
 Total..... 24,072 60

Certifié conforme aux écritures par le trésorier soussigné :

A Pradines, le 1^{er} décembre 1886.

SIMONIS.

Ensuite, l'assemblée approuve la liste des sociétaires, au nombre de onze, qui ont des droits acquis à une pension de retraite. La quotité de cette pension sera calculée à raison de deux francs au moins par année de versement.

Elle approuve également une seconde liste comprenant trente-un membres retraités qui, n'ayant pas des droits acquis à une pension de retraite, recevront néanmoins un secours annuel et viager de un franc par année de versement.

L'assemblée, désireuse de concilier les intérêts d'une catégorie de membres tout aussi méritants, sinon plus, que leurs collègues plus heureux, a pris l'engagement moral de porter à 2 francs le taux de l'annuité en 1887, si les ressources le permettent.

Une question qui intéressait particulièrement la partie Nord du département a été résolue : l'assemblée, sur la proposition de M. Vidal, membre du bureau de l'arrondissement de Figeac, décide, une fois pour toutes, qu'elle se réunira alternativement une fois à Cahors, l'autre à Gramat.

Après avoir voté à l'unanimité une modification à l'article 10 des statuts, présentée par M. Caussanel, membre du bureau de l'arrondissement de Gourdon, la séance a été levée.

Tribunal de commerce.

La commission chargée de procéder au recensement général des votes qui ont été émis le 12 décembre 1886, pour le renouvellement partiel des membres du tribunal de commerce de Cahors, s'est réunie aujourd'hui à 2 heures du soir, à l'Hôtel de la Préfecture.

RÉSULTATS

Inscrits : 1,694. — Votants : 369.

Juges titulaires

MM. Lériss (Victor)..... 366 voix.
 Courbebaiss (Adrien).... 367

Juge suppléant

M. Bach (Antoine)..... 364 voix.

Ces trois candidats n'ayant pas obtenu le quart des électeurs inscrits, il sera procédé à un deuxième tour de scrutin le 26 décembre courant.

Le drapeau. — Mardi soir, à 4 heures, un détachement du 7^e de ligne, musique en tête, rendait les honneurs au drapeau qui était transporté au domicile de M. le lieutenant-colonel, M. le colonel devant s'absenter quelques temps.

Armée territoriale. — Les officiers de réserve dont les noms suivent passent dans la territoriale et sont affectés au 131^e :

MM. Moorgues du 7^e; Pégourié, du 7^e; Lalo, du 7^e; de Monés d'Elboux, du 7^e; Bergongnoux, du 41^e; Semeziès, du 29^e bataillon de chasseurs à pied; Gabrielle, du 11^e; Cantaloube, du 11^e; Faur, du 7^e; Lafage, du 2^e régiment de zouaves; Bortoli, du 129^e; Cassella, du 129^e; Demange, du 119^e; Poche, du 2^e bataillon de chasseurs à pied.

Enregistrement. — Par arrêté du 12 décembre courant, M. le directeur de l'enregistrement, des domaines et du timbre, a nommé receveur au bureau des actes civils de Cahors, en remplacement de M. Gisbert, qui est admis, sur sa demande, à faire valoir ses droits à la retraite, M. Dommier, receveur à Jussey (Haute-Saône).

Par décision du 8 décembre courant, M. le directeur général de l'enregistrement des domaines et du timbre, a attaché au bureau de Gourdon, M. Constant Antoine, surnuméraire à Moissac (Tarn-et-Garonne).

Bureau de Bienfaisance. — Samedi, M. Gustave Graux, ancien préfet du Lot, a versé à la caisse du trésorier du bureau de bienfaisance de Cahors, la somme de cinq cents francs, provenant des dommages-intérêts accordés par les tribunaux à M. Graux, dans son procès avec le *Clairon*.

Contributions indirectes. — Par arrêté ministériel en date du 9 décembre, sont nommés receveurs-buralistes et débitants de tabacs : à Castelnaud, M. Cazas, conseiller municipal, et à Bretenoux, M. Dugoure, ancien maire de Montaut (Tarn).

Commissariats de police. — M. Andrieu, commissaire de police à Gourdon, est nommé à Gimont (Gers); il est remplacé à Gourdon par M. Cyrille Grenier, précédemment à St-Céré.

Le poste de commissaire de police à St-Céré est supprimé.

Avis aux propriétaires. — Le code civil, en reconnaissant aux héritiers le droit de partage dans chacune des parties de la succession, a été cause d'une division de la propriété en parcelles tellement petites que la culture en est devenue très difficile, presque impossible. Pour y porter quelque remède, les propriétaires sont conduits à faire de fréquents échanges

dont les actes ou sous-seings doivent être soumis à l'enregistrement. Une nouvelle loi du 9 novembre 1884 en a diminué considérablement les droits, lorsque les parcelles échangées sont situées dans la même commune, ou dans les communes limitrophes.

Cette loi est encore ignorée de nos populations rurales, et nous sommes informés que journellement des propriétaires qui ont rédigé eux-mêmes leurs sous-seings d'échange, les font enregistrer sans bénéficier de cette diminution d'impôts; c'est pour les avertir que nous publions cette note.

D'après la loi du 9 novembre 1884, les échanges qui ont lieu dans les conditions susdites sont soumis seulement au droit de bail, tandis qu'ils étaient auparavant soumis au droit de vente.

Le droit de bail est de 25 centimes pour 100 fr.; celui de vente est de 3 fr. 50 pour 100 fr. Pour bénéficier de la nouvelle loi, il faut que le sous-seing d'échange soit accompagné d'un extrait de la matrice cadastrale relatif à chaque parcelle échangée. Cet extrait doit être certifié par le maire de la commune.

Avis aux intéressés.

Monte de 1887. — Liste des étalons du département du Lot reconnus exempts de corvée et de fluxions périodiques par la commission d'examen. (Loi du 14 août 1885, relative à la surveillance des étalons):

Diamant, à M. A. Conte, de Varaire; **Diamant**, à M. I. Decremps, de Limogne; **Charlou**, à M. D. Ravellot, de Lunan; **Martin**, à M. Ch. Lafon, de Livernon; **Bijou**, à M. J. Maulènes, de Mohères; **Gaspard**, à M. J. Bru, de Lacapelle-Marival; **Papillon**, à M. P. Mezon, de Strenquels; **L'Amour**, à M. P. Mezon, de Strenquels; **Bijou**, à M. Carreygue, de Gramat; **Favori**, à M. L. Labourdarie, de Saint-Laurent-les-Tours; **César**, à M. J. Cayrol, de Bétaille.

Tribunal correctionnel. — Audience du 9 décembre. — Victorine David comparait devant le tribunal sous la prévention d'avoir, à Laramière, dans le courant de novembre, enlevé, recélé ou supprimé un enfant qui n'a pas vécu.

— Le 29 novembre dernier, le cadavre d'un enfant nouveau-né était découvert dans la fontaine dite du **Mortier**, tout près de Laramière, par un sieur Saint-Martin. La justice, immédiatement prévenue, ne tarda pas à découvrir la coupable, qui n'était autre que la jeune Victorine. Les rapports médicaux ayant constaté que l'enfant, dont on avait trouvé le cadavre, n'était pas né viable, Victorine David n'a eu qu'à répondre devant la justice que du délit de suppression de part. Elle a été condamnée pour ce fait à un mois de prison.

— Le nommé Paulin Pélissier, boucher à Cahors, prévenu d'avoir, le 21 novembre dernier, outragé par paroles un employé de l'octroi dans l'exercice de ses fonctions ou à l'occasion de cet exercice, se voit condamner à 25 francs d'amende.

— Quatre chasseurs, non munis de permis, surpris à la chasse par la gendarmerie, sont condamnés à 30 et 25 fr. d'amende chacun et à la confiscation de leur fusil.

— Enfin, un garçon de 16 ans est aussi condamné à 16 fr. d'amende pour avoir tordu quelques-uns de ces pièges, dits *tentes*, armés avec des graines de genièvre et destinés à capturer des grives.

Pugilat. — Lundi soir, à huit heures, une scène de pugilat avait provoqué dans la cour de l'hôtel d'Alsace-Lorraine un nombreux rassemblement.

Il s'agissait d'un voyageur qui se disposait à partir avec sa voiture et son cheval sans songer à payer sa note.

L'intervention du maître d'hôtel, dispute, coups et... intervention des agents de police, qui conduisent les belligérants au poste où ils finissent par s'entendre.

Disparition. — Le jeune Germain Pégourie, né à St-Jean-de-Laor, canton de Cajarc âgé de 18 ans, a disparu le 23 novembre 1886 chez le sieur Lacan, forgeron à Larnagol, où il avait été placé par ses parents en qualité d'apprenti.

En cas de découverte, aviser le parquet de Figeac.

Figeac. — ACCIDENT. — Ce matin, le facteur Delbos allait faire sa tournée habituelle, lorsqu'il a rencontré, sur la route de Lissac, conduisant une charrette chargée, le nommé Vilhès, aubergiste à Figeac. Delbos lui a demandé de le prendre avec lui pour abrégé son chemin: ce qu'a fait Vilhès avec plaisir.

Arrivé au fond de la côte de Lissac, le cheval a pris le mors aux dents et il leur a été complètement impossible de le maîtriser. Delbos

voulant sauter à terre, s'est grièvement blessé. Il a été aussitôt transporté à l'hospice, où les soins les plus pressés lui ont été donnés, mais il n'avait pas encore repris connaissance ce soir.

Vilhès en est quitte pour quelques contusions à une jambe.

Figeac. — A la foire dernière, une colporteuse venant de Montignac (Dordogne), la nommée Louise Delmas, fut surprise en flagrant délit de vol d'un porte-monnaie qu'elle essayait de soustraire de la poche d'une ménagère.

Immédiatement conduite devant le tribunal correctionnel, elle a été condamnée à deux mois de prison.

CHRONIQUE THÉÂTRALE

J'étais, samedi soir au théâtre, à côté d'une dame charmante qui était venue assister aux lamentations des épouses de *Barbe-Bleue*. C'était vraiment du bonheur, car c'est à peine si l'on comptait une dizaine de dames dans la salle où cet opéra-bouffe avait attiré un public plus nombreux que d'habitude. — D'où vous vient cette sainte horreur du spectacle, aimables lectrices? — Ne serait-elle pas la conséquence de quelque vilain, bien vilain préjugé? Nous serions si heureux, cependant, de pouvoir admirer vos belles toilettes; j'ai acheté tout exprès une petite jumelle aussi discrète que jolie; vous n'aurez pas, je pense, le triste courage de la condamner à l'unique examen des grâces plus ou moins carminées de nos artistes.

Je n'ai pas encore dit un mot de la pièce qui nous occupe, et dont les principaux personnages sont le roi Bobèche et le sire de Barbe-Bleue, son vassal. Le premier est un mari jaloux qui a déjà fait tuer par son fidèle Oscar plusieurs seigneurs de sa cour qu'il croyait, à tort ou à raison, les amis intimes de sa femme; le second a la fâcheuse manie de faire empoisonner ses femmes par un alchimiste du nom de Popolani, afin de pouvoir contracter de nouvelles unions. Mais au lieu d'exécuter les ordres de leurs maîtres, Oscar et Popolani se sont contentés de faire disparaître les victimes qui leur avaient été désignées.

Au dernier acte, Barbe-Bleue se trouve le mari de sept femmes; chacun des seigneurs sauvés par Oscar le débarrasse d'une, ne lui laissant que Boulotte, la dernière épouse. Le prince Saphir, de son côté, épouse Fleurette, la fille du roi!

Quoique n'étant pas le chef-d'œuvre de MM. Meilhac et Halévy, *Barbe-Bleue* est une pièce pleine de fantaisie et d'imagination. Les jeux de mots y fourmillent; quelques-uns sont de véritables phénomènes, dans l'espèce: — Le roi Bobèche veut que son fils soit appelé à régner; Oscar trouve que c'est un drôle de nom. — Popolani ne comprend pas non plus qu'exposé sur un fleuve, un berceau aille à la mer; d'après lui, c'est la mère qui va au berceau. — Que dites-vous de la princesse que *l'eau porte*? — Je ne les cite pas tous, ce serait trop long.

Entre autres scènes burlesques, je pourrais citer celle où Barbe-Bleue présente Boulotte à la cour, celle où Oscar et Popolani sont assis sur un bâton dont ils tiennent les bouts, celle où Boulotte fait une déclaration des plus brûlantes au berger Saphir, etc.

Me voilà déjà bien loin de la limite que m'a imposée le directeur de ce journal. Je dois m'arrêter avant d'avoir pu adresser à chacun des artistes en particulier, à M. Rey surtout, les félicitations qu'il mérite. Je m'en voudrais toutefois de laisser croire à M. Martin qu'il nous a satisfaits avec son excentricité criarde; de l'avis de plusieurs, il nous a présenté un Alvarez absolument détestable; mais son rôle est si secondaire que je ne sais si j'aurais dû en parler.

Samedi prochain, nous aurons la bonne fortune de voir représenter pour la première fois sur notre scène *Joséphine vendue par ses sœurs*, un gros succès parisien.

HENRI.

AGRICULTURE

Conférence agricole. — Dimanche, à 2 heures, dans la salle d'audience du tribunal de Figeac, M. Savre, professeur d'agriculture du département, a fait une conférence publique sur les engrais chimiques et sur les syndicats agricoles.

Le conférencier engage vivement les agriculteurs à faire partie du syndicat de Cahors, dont la cotisation est fixée à 3 fr. par an.

M. Savre entre-tient ensuite son auditoire du badigeonnage de la vigne. L'insecte femelle du phylloxera ailé reste l'hiver sur les souches et pondant un œuf, d'où naît un individu qui descend dans les racines et pond à son tour vingt ou trente œufs. Sa fécondité dure trois ou quatre ans, qui lui suffisent amplement à infester la racine où il séjourne.

Avec le badigeonnage l'on détruit l'œuf d'hiver. L'expérience a prouvé qu'il se produisait une dégénérescence de l'insecte après cette

opération toute simple. On se sert pour cela d'un mélange de naphthalme, d'huile lourde, de chaux et d'eau.

Pour opérer utilement, il faut dépouiller les souches de leur écorce. Cette décortication coûte environ cent francs par cinq mille pieds ou par hectare.

Un grand propriétaire de la Gironde M. Savatet, a obtenu des résultats surprenants, et la luxuriante végétation de ses vignobles offre un contraste frappant avec l'aspect désolé des propriétés voisines.

A Cahors, l'on a tenté diverses expériences qui sont en cours d'exécution, et dont le professeur rendra compte lorsque le moment sera venu.

La conférence avait réuni un assez grand nombre d'agriculteurs.

Foire de Gourdon. — La foire de Gourdon, du 14 décembre n'a pas été belle.

Les truffes augmentent et les noix diminuent. Les porcs se sont bien vendus; quant aux autres bestiaux les cours ne sont pas en hausse.

Foire de Labastide-Murat. — La foire de Labastide-Murat du 14 décembre avait attiré beaucoup de monde, il y avait aussi beaucoup de denrées mais les affaires ont été nulles. Le blé valait 12 fr. les 80 litres; les noix 4,50 à 5,50; l'avoine 5 fr.

Les porcs gras 42 à 45 fr. les 50 kil., poids vif; la volaille, 35 à 40 c. la livre; les œufs, 85 c. la douzaine.

Les bœufs et les bêtes à laine ne se sont pas vendus.

Agen. — Marché du 14 décembre: Blé, de 16 à 17,50 les 100 kil.

Nérac. — Marché du 14 décembre: Blé, de 17,45 à 18,45 l'hectolitre; maïs, 12 fr.; avoine, 8,50.

Prunes. — L'article prune d'ente continue son mouvement de hausse.

DERNIÈRE HEURE

Paris, 15 décembre soir.

Au début de la séance du Sénat, M. Dauphin, ministre des finances, a déposé le projet adopté par la Chambre, relatif aux douzièmes provisoires. Puis M. Blavier a réclamé l'urgence de la dénonciation du traité de commerce avec l'Italie qui a été combattue par le ministre des affaires étrangères, M. Flourens, et par M. Goblet, président du conseil.

Le Sénat donne raison au gouvernement, et repousse l'urgence par 162 voix contre 92.

La Chambre ne s'est réunie qu'à 4 heures pour permettre de lire le décret de clôture et statuer sur le projet des douzièmes provisoires au cas où le Sénat y apporterait des modifications.

Toujours l'Allemagne

Zanzibar, 15 décembre.

Toute la côte africaine comprise entre Kipini et Lamoo, y compris la baie de Manda et l'île Gatta, viennent d'être cédées au gouvernement allemand.

Il y a, en ce moment, cinq navires de guerre allemands à Tiracinio. L'amiral allemand a demandé des instructions pour la ratification de cette cession.

— Les résidents du gouvernement français à Grande-Gomore et à Moheli sont installés. Le sultan de l'île Anjouan a refusé de recevoir notre résident.

PARIS-NOËL

2^{me} année.

Par suite d'arrangements intervenus entre notre administration et celle de **Paris-Noël**, nous sommes en mesure de fournir à nos abonnés et à nos lecteurs au prix de... pris dans nos bureaux, le numéro de **Paris-Noël**, 2^{me} édition, qui vient d'être mis en vente.

Paris-Noël est la publication la plus parfaite à coup sûr que l'on ait eue jusqu'ici dans ce genre; quant à sa valeur artistique et littéraire, nos lecteurs pourront s'en rendre compte en parcourant la liste de ses collaborateurs.

La partie littéraire renferme des contes et nouvelles par MM. Victorien Sardou, Coppée, Th. de Banville, Alph. Daudet, J. M. de Hérédia, Armand Silvestre, Paul Arène, Catulle Mendès, Paul Bourget, Ed. Rod, Paul Hervieu, Gustave Goetschy; pour la partie artistique, les *Illustrations en noir et en couleurs* sont signées Léon Bonnat, Heilbuth, J. Worms, J. Lewis-Brown, Pokitanoff, Tissot, Pinchart, Adrien Marie, Giraldon, Béthune, A. Fourié, A. Brun.

Six suppléments: Eaux fortes, Aquarelles, Héliogravures par Chaplin, Henner, Detaille, Louise Abbema, Roybet et Boutet de Monvel, contribuent à mettre hors de pair ce splendide numéro.

Etude de M^e DELBREIL, licencié en droit, avoué à Cahors.

EXTRAIT

D'UNE

Demande en séparation de biens

En vertu d'une ordonnance de Monsieur le Président du tribunal civil de Cahors, et par exploit de Maurel, huissier à Montcuq, en date du quinze décembre courant, la dame Marie Foissac, sans profession, habitant et domiciliée de la commune de Saint-Laurent, a formé contre le sieur Jean Lagarde-Gardia, son mari domicilié avec elle, une demande en séparation de biens,

M^e Delbrail a été constitué avoué par la demanderesse.

Pour extrait certifié véritable.

Cahors, le seize décembre mil huit cent quatre-vingt-six.

L'avoué poursuivant,
DELBREIL.

BOURSE. — Cours au 15 déc.

3 0/0	83 80
3 0/0 amortissable (ancien)	00 00
3 0/0 id. 1884	86 50
4 1/2 0/0 ancien	104 25
4 1/2 0/0 1883	110 40

Dernier cours du 15 déc.

Actions Orléans	1,336 50
Actions Lyon	1,280 00
Obligations Orléans 3 0/0	394 00
Obligations Lombardes (jouissance janvier 1884)	328 50
Obligations Lombardes (jouissance janvier 1884)	325 50
Obligations Saragosse (jouissance janvier 1884)	347 50

NOTRE PRIME

POUR 1887

Nous venons de recevoir les premières feuilles d'épreuves de la prime que nous destinons à nos abonnés.

C'est un magnifique album, richement relié, contenant une collection de

70 A 75 COMPOSITIONS

DE

GAVARNI

le célèbre caricaturiste du *Charivari*; cet album, dont le format est 40 c. sur 30 c., aura pour titre:

MASQUES ET VISAGES

Nos dispositions sont prises pour que l'album soit prêt du 1^{er} au 15 novembre afin d'être en mesure de donner satisfaction à toutes les demandes avant la fin de l'année.

Les abonnés du *Journal du Lot* qui désireront avoir l'album, n'ont qu'à nous faire parvenir la somme de 8 francs, et ils recevront franco de port et d'emballage les **Masques et Visages**, dont le prix en librairie sera de 20 francs.

On peut voir un spécimen dans nos bureaux.

ÉTRENNES 1887

La Librairie Abel Pilon (A. LE VASSEUR ET C^{ie}), 33, rue de Fleurus, à Paris, prévient ses clients qu'elle tient à leur disposition, avec ses facilités habituelles de paiement (5 francs par mois), les publications des principaux éditeurs de Paris: *Librairie, Gravures, Musique, Ouvrages illustrés*; et les invite à lui adresser dès maintenant leurs demandes, afin d'éviter l'encombrement des derniers jours.

ENVOI FRANCO DES CATALOGUES

ETRENNES 1887

RHUM SAINT-GEORGES

Importateurs: Armand BERTIN et C^{ie}.

Georges BERTIN et C^{ie}, Successeur, Bordeaux.

LA REVUE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE

8, rue de la Michodière, Paris. (7^e année).

RÉDACTEUR EN CHEF: Kergall.

Renseignements gratuits sur toutes valeurs par lettre close, tirages, assemblées, coupons, etc.

Abonnements d'essai: Un mois, UN FRANC.

Voulez-vous être au courant de tout ce qui se dit, de tout ce qui se fait dans le monde scientifique et industriel, suivre les progrès de l'électricité, de la chimie, de l'anthropologie, de l'histoire des animaux et des végétaux, étudier les magnifiques travaux que l'art de l'ingénieur sème à profusion sur notre sol, connaître les nouvelles méthodes et les nouveaux appareils des arts mécaniques et de l'agriculture, parcourir les deux hémisphères à la suite des vaillants explorateurs, être prévenu des expositions et des concours, vous distraire par des jeux et récréations où la science est mise à la portée de tous.

Vous trouverez tout cela dans *Science et Nature*, pour 20 fr. (Paris). 24 fr (départements), écrit par des spécialistes vulgarisateurs, tels que MM. Hany, Angot, Chesnel, Henninger, Cunckel, Mangin, Ni-voit, etc., et illustré par les meilleurs artistes. Et si vous voulez faire un essai avant de prendre un abonnement, demandez, en envoyant 15 centimes pour l'affranchissement, un numéro spécimen à la librairie J.-B. Baillié et Fils, 10, rue Hautefeuille.

